

**ALTHALIA SARL**  
**M. Massimo di Cicilia**  
**CEO**

**SNOF**

10 rue Schweighaeuser 67080  
STRASBOURG

A l'attention du Conseil d'Administra-  
tion

Paris, le 14 mars 2019

**Objet : Note juridique concernant la conformité réglementaire et éthique du protocole de télémédecine en ophtalmologie mise en place par la société Althalia et ses partenaires opticiens.**

Cher Monsieur le Président T. Bour, Chers Membres du Conseil d'Administration du SNOF,

C'est en ma qualité de représentant de la société ALTHALIA que je me permets de vous adresser ces quelques lignes ayant pour objectif de vous rassurer quant à la conformité réglementaire et éthique du protocole de télémédecine [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr) dont ma société est porteuse en tant que société de télémédecine animatrice agréée.

Titulaire d'une autorisation de pratiquer la télémédecine, toutes spécialités confondues (Décision ARS Île-de-France et contrat du 21/06/2017), nous avons souhaité déployer sur le territoire national, et plus particulièrement les zones à faible densité médicale, des téléconsultations en ophtalmologie en nous appuyant sur les professionnels médicaux et de santé présents sur ces mêmes zones géographiques. Nous sommes convaincus de l'absolue nécessité de revoir l'organisation autour de la santé visuelle

des Français, vu la difficulté d'accès à une consultation ophtalmologique, et a fortiori s'agissant d'une première consultation dans des zones périphériques.

Concernant le parcours « santé visuelle », et pour optimiser l'accès à une première consultation ou des consultations uniquement liées à des problématiques d'acuité visuelle, tout en incluant des capacités importantes de dépistage, nous avons constaté que les prestataires de santé les plus représentés, en termes de nombre et de capacité, et les plus à même de pouvoir interagir sur le parcours de soins en ophtalmologie étaient les opticiens, et nous avons commencé à travailler sur les hypothèses d'un rôle accru de ces prestataires en nous appuyant sur les nouvelles technologies, à savoir dans notre cas la téléconsultation, et les réglementations spécifiques qui ont été bâties pour réguler ces pratiques.

*Des exemples alternatifs d'organisation du parcours de dépistage et de soins provenant de pays tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas ont été des facteurs d'inspiration et de soutien. En effet, dans ces pays, une profonde révision du parcours de contrôle de la qualité visuelle a permis de réduire sensiblement les files d'attente pour les soins de la réfraction : elles sont inexistantes au Royaume-Uni et deux fois moins longues en Allemagne qu'en France.*

Pendant ces travaux de réflexion, nous avons eu plusieurs échanges avec la direction du SNOF. Le 25 mai 2018, nous vous avons transmis une note d'analyse concernant les problématiques juridiques potentiellement liées à la mise en place d'un parcours de télé-médecine auprès des opticiens avec un ophtalmologue en téléconsultation, projet ensuite appelé [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr).

Nous regrettons que les pistes de réflexion, les investigations et orientations d'organisation que la société Althalia s'engageait à poursuivre et mettre en place pour garantir la conformité législative dudit protocole n'aient pas été reprises dans le Communiqué de presse que votre institution a publié en octobre 2018, à la suite de son Conseil d'administration du 13 octobre 2018.

Depuis mai 2018, totalement conscient des problématiques juridiques que nous-mêmes avons portés à la réflexion au SNOF, et, de manière plus institutionnelle, par une sollicitation ordinaire auprès du CNOM le 27 juin 2018, nous avons revu et audité l'ensemble de notre organisation pour garantir la conformité réglementaire et éthique de [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr), et avons totalement levé les doutes concernant les points que relate le SNOF dans son communiqué d'octobre 2018.

Je me permets, dans la note juridique jointe, de vous relater et préciser l'ensemble des initiatives et activités mises en place pour garantir la conformité réglementaire et éthique de [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr), en reprenant un à un les différents points de votre Communiqué

de presse d'octobre 2018. Comme vous pourrez le constater à la lecture de la note, les objections et/ou questionnements qui pouvaient exister sont désormais dépassés.

Nous sommes naturellement à la disposition de l'ensemble de la profession, et tout particulièrement du SNOF, pour procéder à ces approfondissements.

Cette lettre pourrait ainsi être suivie par des réunions ultérieures d'échange, ce que nous espérons. Nous réitérons notamment notre proposition de réaliser pour le SNOF et/ou toute personne qui le souhaiterait, une démonstration opérationnelle de notre protocole chez l'un de nos partenaires opticiens.

La proposition de valeur portée par [pro-visio.fr](http://pro-visio.fr) est innovante et originale, et authentiquement « made in France ». Il nous semble nécessaire que les professionnels médicaux français participent à cette initiative pour en garantir l'amélioration et le déploiement au niveau national et, successivement, au niveau européen. Nous regrettons que certaines innovations majeures aient été introduites en France par des sociétés étrangères, s'appuyant sur des professionnels médicaux français ou européens domiciliés dans un autre pays européen, mais pouvant opérer en France grâce aux directives européennes.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir ou de pouvoir vous rencontrer dans vos cabinets respectifs, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes plus sincères salutations.



**Massimo di Cicilia**  
CEO Althalia

Copie : **CNOM**